

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2004

Délibération n°2004-30

Date de convocation: 8 novembre 2004
Nombre de délégués en exercice : 34
Présents : 18
Remplacés : 5
Absents non remplacés : 11
Votants : 23

L'an deux mil quatre, le vingt deux novembre à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALLEMAND – M. BEL – M. BOUILLOT – M. BUIS – M. JOUBERT –
M. MAIGRE – M. RANDOULET –
M. FOURMENT – M. MILON – M. BISCARRAT –
M. CHAMPEL – M. GROS – M. MOUREAU –
M. FORIEL D'ESTEZET – M. GUEDES – M. STACHETTI – M. VERNET
Mme DEPOISIER

ETAIENT REMPLACES :

M. CORTADE remplacé par M. QUIOT
M. DUVERGER remplacé par Mme BERARD
M. ROCHEBONNE remplacé par M. ROUX
M. MARGAILLAN remplacé par M. LEMOSSE
M. STANZIONE remplacé par M. BLATIERE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. DUPONT – M. GRANIER – M. MELY -M. PASCAL – Mme ROIG –
M. ROUCH
M. FIDELE – M. BOISSON – M. TORT
M. GABERT – M. VACCHIANI

Secrétaire de séance : M. FOURMENT



OBJET : Personnel – Création d'un tableau des effectifs

Rapporteur : M. Christian BOUILLOT

Le rapporteur expose :

Mes chers collègues

Le lancement de l'élaboration du SCOT (phase de production) nécessite de changer les modalités de fonctionnement du syndicat mixte.

Il convient aujourd'hui de doter ce dernier d'une structure administrative autonome afin de coordonner, en liaison étroite avec les techniciens des collectivités membres, les actions et missions qui lui incombent.



La présente délibération a donc pour objet de créer un tableau prévisionnel des effectifs, qui constitue un cadre juridique permettant d'entamer les différentes procédures de mutation et de recrutement.

Il est proposé le tableau suivant.

Grades	Catégorie	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Agent administratif	C	1	0
Adjoint administratif	C	1	0
Attaché territorial	A	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	1	0
TOTAL		4	0

Dans l'immédiat et pour des raisons budgétaires, il n'est prévu de pourvoir que 2 des 4 postes réglementaires (1 catégorie A et 1 catégorie C).

A titre d'accompagnement et compte tenu de l'importante charge de travail liée à la conduite du SCoT, il est également proposé de maintenir un ou plusieurs conseillers techniques pour appuyer de manière ponctuelle l'équipe permanente.

Enfin, le syndicat mixte a demandé son affiliation au centre de gestion de Vaucluse et lui déclarera les vacances d'emploi.

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

OUI l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Syndical :

- **ADOpte** le tableau prévisionnel des effectifs du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon comme décrit ci-dessus.
- **APPROUVE** le maintien d'un ou plusieurs conseillers techniques pour appuyer l'équipe permanente.

Vote du Conseil : POUR : 23
 CONTRE : /
 ABSENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : **02 DEC. 2004**

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain Milon

